

Assemblée générale

DÉCISION

ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2025 ET NOMINATION DE LA FIRME COMPTABLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025-2026

Préparé par :

Lorraine Taillefer, Associée, Lucier-Taillefer, CPA, s.e.n.c.r.l.



Amath Dia, technicien à la comptabilité

Isabelle Filiatrault, trésorière

Carine Sabourin, directrice générale



Le 29 janvier 2026

AG 2025-2026 004



**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



**Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal**

**SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DE L'OUEST DE MONTRÉAL**
ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 AOÛT 2025

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	
Résultats	1
Évolution de l'actif net	2
Flux de trésorerie	3
État de la situation financière	4
Notes complémentaires	5 à 9

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUEST DE MONTRÉAL

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUEST DE MONTRÉAL** (le « syndicat »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du syndicat au 31 août 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du syndicat conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'syndicat ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du syndicat.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du syndicat;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le syndicat à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Montréal,
Le 3 novembre 2025

 CPA SEUCL
LUSSIER, TAILLEFER, CPA s.e.n.c.r.l.
Par: Lorraine Taillefer, CPA Auditrice

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUEST DE MONTRÉAL**RÉSULTATS**

Page 1

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE**31 AOÛT 2025**

	2025	2024
PRODUITS		
Cotisations (note 4) (page 6)	4 963 406 \$	3 793 626 \$
Intérêts	34 898	46 612
Gain sur dispositions d'immobilisations	15 174	-
Autres revenus	197	25 360
	<u>5 013 675</u>	<u>3 865 598</u>
SERVICES AUX MEMBRES		
Personnes libérées - salaires et charges sociales	1 425 328	1 094 614
Personnel conseil et direction générale - salaires et charges sociales	1 146 115	1 162 777
Formation SEOM	26 508	12 258
Honoraires professionnels	340 953	317 476
Remboursement des dépenses (note 5) (page 7)	373 346	264 692
Libérations pour affaires syndicales	111 338	48 744
Affranchissements et expéditions	3 070	3 277
	<u>3 426 658</u>	<u>2 903 838</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Personnel administratif - salaires et charges sociales	497 003	424 021
Logement et frais reliés	74 855	87 228
Taxes municipales et scolaires	58 595	55 756
Honoraires et fournitures informatiques	122 971	128 062
Papeterie et fournitures de bureau	5 943	13 672
Télécommunications	46 302	47 323
Revues, journaux et publications	1 371	2 819
Fonds de solidarité	16 490	14 500
Civilités	15 889	14 549
Frais de banque	3 509	3 075
Intérêts sur la dette à long terme	65 342	70 854
Amortissement - Immeuble	130 555	137 426
Amortissement - équipements de bureau	33 671	64 730
	<u>1 072 496</u>	<u>1 064 015</u>
	<u>4 499 154</u>	<u>3 967 853</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	<u><u>514 521</u></u>	<u><u>(102 255)</u></u>

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUEST DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 AOÛT 2025

	2025		2024	
	AFFECTATION		NON AFFECTÉ	
	d'origine interne (NOTE 3)		Fonds d'administration	
	Congrès	Total	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	150 000 \$	3 958 389 \$	3 808 389 \$	4 060 644 \$
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	-	518 692	518 692	(102 255)
Virement	(150 000)	-	150 000	-
SOLDE À LA FIN	-	4 477 081	4 477 081	3 958 389

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUEST DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE (NOTE 6)
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 AOÛT 2025

Page 3

	2025	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	518 692 \$	(102 255) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement	164 226	202 156
Perte (gain) sur disposition d'actifs	(15 174)	-
	667 744	99 901
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 6) (page 7)	(517 446)	475 954
	150 298	575 855
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(128 976)	(177 029)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 058)	(80 341)
Augmentation (diminution) de placements	206 121	559 625
	189 063	479 284
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	210 385	878 110
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	2 240 719	1 362 609
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	2 451 104	2 240 719

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUEST DE MONTRÉAL

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Page 4

AU

31 AOÛT 2025

	2025	2024
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	2 451 104 \$	2 240 719 \$
Débiteurs (note 7) (page 7)	457 082	434 685
Partie à court terme des placements (note 8) (page 7)	-	206 121
Charges payées d'avance	67 977	40 991
	<u>2 976 163</u>	<u>2 922 516</u>
À LONG TERME		
Immobilisations corporelles (note 9) (page 8)	3 579 093	3 693 617
	<u>6 555 256</u>	<u>6 616 133</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Fournisseurs et créditeurs divers	316 048	780 612
Sommes dûes à l'État	1 805	1 133
Portion à court terme de la dette à long terme	124 599	135 801
	<u>442 452</u>	<u>917 546</u>
DETTE À LONG TERME (NOTE 10) (PAGE 9)	<u>1 639 894</u>	<u>1 740 198</u>
	<u>2 082 346</u>	<u>2 657 744</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ - Fonds d'origine interne (note 3)	-	150 000
NON AFFECTÉ	<u>4 472 910</u>	<u>3 808 389</u>
	<u>4 472 910</u>	<u>3 958 389</u>
	<u>6 555 256</u>	<u>6 616 133</u>
SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL		

Un administrateur, _____

1. CONSTITUTION

Le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal a été constitué en vertu de la Loi des syndicats professionnels. À titre d'organisme sans but lucratif, le syndicat est exempté

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Ces états financiers ont été dressés en conformité avec les usages particuliers de la comptabilité par fonds. Selon cette méthode, toutes les ressources sont présentées dans des fonds ayant des activités et objectifs précis afin d'observer les limites et restrictions rattachées à l'utilisation des ressources disponibles.

En 1976, un fonds d'entraide a été créé dans le but d'accroître l'efficacité de l'action syndicale, en assurant un soutien dans la défense ou à l'occasion de la défense des droits des travailleurs et travailleuses, membres du S.E.O.M. Au cours de l'exercice le fonds a été utilisé pour soutenir l'action syndicale.

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Le syndicat procède à des estimations pour évaluer la durée utile de ses immobilisations.

Immobilisations corporelles et immobilisations loués en vertu de contrat de location-acquisition

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une durée de 5 ans pour les équipements de bureau et les équipements de bureau loués en vertu de contrat de location-acquisition.

La bâtisse est amortie selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 5%.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Comptabilisation des produits**

Les cotisations sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ont été versés les salaires auxquels se rapportent les retenues syndicales.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du syndicat consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires qui ne sont pas affectés à des fonds. Pour fin de présentation, le syndicat utilise la méthode indirecte.

Évaluation des instruments financiers

Le syndicat évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et autres créditeurs ainsi que la dette à long terme.

3. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

En 2022, le conseil d'administration a adopté une résolution afin de transférer un montant de 150 000\$, soit 50 000\$ par exercice, du fonds d'administration à une affectation pour les frais de congrès. Étant donné que le congrès a eu lieu au cours de l'exercice terminé le 31 août 2025, la réserve a été virée au fonds d'administration.

4. COTISATIONS

	2025	2024
Cotisations perçues	7 285 734 \$	5 568 625 \$
Moins: contributions à la FAE	(2 322 328)	(1 774 999)
Cotisations nettes	<u>4 963 406</u>	<u>3 793 626</u>

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUEST DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 AOÛT 2025

Page 7

5. REMBOURSEMENT DES DÉPENSES	2025	2024
Conseil des personnes déléguées	32 188 \$	48 993 \$
Conseil d'administration	7 724	6 790
Assemblée générale	1 445	6 008
Congrès F.A.E.	176 778	-
Instances fédératives	35 138	19 739
Dépenses de mobilisation	12 909	94 883
Remboursement de dépenses inhérentes à la fonction	106 306	73 673
Élections	858	14 606
	<u>373 346</u>	<u>264 692</u>

6. FLUX DE TRÉSORERIE	2025	2024
Variation des postes à court terme hors trésorerie :		
Débiteurs	(22 397) \$	(19 514) \$
Charges payées d'avance	(26 985)	(8 520)
Fournisseurs et créditeurs divers	<u>(468 064)</u>	<u>503 988</u>
	<u>(517 446)</u>	<u>475 954</u>

Le syndicat a disposé d'équipement de bureau loué en vertu de contrat de location-acquisition au montant de 41 211\$ et en a acquis pour 58 680\$ au cours de l'exercice courant. Ces transactions n'apparaissent pas à l'état des flux de trésorerie.

7. DÉBITEURS	2025	2024
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys	410 815 \$	361 957 \$
Intérêts	-	2 481
Autres	<u>46 267</u>	<u>70 247</u>
	<u>457 082</u>	<u>434 685</u>

8. PLACEMENTS	2025	2024
Dépôt à terme encaissé	- \$	206 121 \$
Moins : partie à court terme	<u>-</u>	<u>206 121</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUEST DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE
31 AOÛT 2025

Page 8

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025			2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	
Terrain	955 000 \$	-	955 000 \$	955 000 \$	
Bâtisse	3 352 526	871 975 \$	2 480 551	2 611 106	
Équipement de bureau	794 257	703 527	90 730	101 474	
	<u>5 101 783</u>	<u>1 575 502</u>	<u>3 526 281</u>	<u>3 667 580</u>	
Équipement de bureau loué en vertu de contrat de location-acquisition	58 680	5 868	52 812	26 037	
	<u>5 160 463</u>	<u>1 581 370</u>	<u>3 579 093</u>	<u>3 693 617</u>	

10. DETTE À LONG TERME

	2025	2024
Obligations découlant de contrats de location-acquisition, au taux d'intérêt de 9,176 %, remboursables par versements trimestriels égaux de 3 427 \$ et échéant en septembre 2030;	56 599 \$	52 315 \$
Billet à payer garantie par une hypothèque immobilière de premier rang sur l'immeuble situé au 4792 boul. Saint-Charles à Montréal d'une valeur comptable de 3 435 551 \$ ainsi qu'une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens, à taux fixe de 3.55 %, remboursables par versements mensuels de 9 649 \$ en capital seulement plus intérêts, période d'amortissement sur 15 ans et renouvelable en 2026, doit maintenir un ratio de couverture des charges fixes d'au moins 1.15, le ratio a été respecté;	1 707 894	1 823 684
	<u>1 764 493</u>	<u>1 875 999</u>
Moins : partie à court terme	<u>124 599</u>	<u>135 801</u>
	<u>1 639 894</u>	<u>1 740 198</u>

10. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices en vertu de contrat de location-acquisition sont les suivants :

2026	13 706	\$
2027	13 706	
2028	13 706	
2029	13 706	
2030	13 707	
2031	3 425	
	<u>71 956</u>	
Moins: les intérêts théoriques	<u>15 357</u>	
	<u><u>56 599</u></u>	

Les paiements en capital estimés de la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices sont les suivants:

2026	115 789	\$
2027	115 789	
2028	115 789	
2029	115 789	
2030	115 789	

11. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque de crédit**

Le syndicat n'encourt aucun risque de crédit car la majeure partie des sommes à recevoir proviennent du Centre de services Scolaire Marguerite-Bourgeoys et de la Fédération autonome de l'enseignement.

Risque de liquidités

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Le syndicat est exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au

Risque du taux d'intérêt

Le syndicat est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers soient les placements et la dette à long terme. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent le syndicat à un risque de juste valeur ceux à taux d'intérêt variable assujettissent le syndicat à un risque de trésorerie.



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2025 ET NOMINATION DE LA FIRME COMPTABLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025-2026



Recommandations :

Que l'Assemblée générale du Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal reçoive les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 août 2025 (exercice 2024-2025) comme présentés au document AG 2025-2026 004.

Que l'Assemblée générale du Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal retienne les services de la firme Lussier Taillefer, CPA, S.E.N.C.R.L. pour les états financiers se terminant le 31 août 2026 (exercice 2025-2026).